



**AVIS PUBLIC  
AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 11 juillet 2022 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 490, rue Lemay, le lot 3 311 914, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul entre le garage et la maison de 1,90 mètre au lieu de 3,0 mètres;

- Propriété située 31, Route 141, le lot 3 312 008, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre un lot en façade de la Route 141 avec une largeur minimale d'environ 40 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 14 juin 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 14 juin 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 14 juin 2022.

Donné à Coaticook, ce 14 juin 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras